

09 déc 2016 -14:51

Appartient à [Conseil des ministres du 9 décembre 2016](#)

## Adaptation du mode de transmission du nom de l'enfant - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens et de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif au mode de transmission du nom à l'enfant.

L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il vise à modifier le mode de transmission du nom de l'enfant, suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle.

L'avant-projet prévoit que, en cas de désaccord, l'enfant portera le nom du père et le nom de la mère accolés par ordre alphabétique dans la limite d'un nom pour chacun d'eux. Lorsque le père et la mère, ou l'un d'entre eux, portent un double nom, le parent concerné choisit la partie du nom transmise à l'enfant. En l'absence de choix dans ce cas de figure, la partie du double nom transmise est déterminée selon l'ordre alphabétique.

Un régime transitoire est instauré, qui prévoit qu'en cas de désaccord entre le père ou la coparente, d'une part, et la mère, d'autre part, ou en cas d'absence de choix de nom à l'occasion de la naissance d'un enfant commun après le 31 mai 2014, la mère ou le père ou la coparente peut demander, par déclaration faite auprès du fonctionnaire de l'état civil avant le 1er juillet 2017 en faveur d'enfants mineurs communs nés après le 31 mai 2014, et sous réserve qu'ils n'aient pas d'enfants majeurs communs le jour de ladite demande, de leur attribuer le double nom conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

Le nouveau droit en matière de nom entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

L'avant-projet de loi peut être soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique